



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE 2019 PROCESSUS DE SELECTION OLYMPIQUE 2020

SLALOM Senior, U23, U18 et Universitaire

Table des matières

1	PREAMBULE	3
2	PRINCIPES	3
3	OBJECTIFS	4
A	COLLECTIF SENIOR	5
1	MODALITES DE SELECTION	5
1.1	Principes de sélection.....	5
1.2	1er temps de sélection Senior : classement international Français 2018.....	5
1.3	2ème temps de sélection Senior – U23 – U18 : accès aux compétitions de sélection nationales 2019.....	5
1.4	3ème temps de sélection Senior – U23 – Junior : Compétitions de sélection nationales - Championnat de France Elite.....	7
1.5	4ème temps de sélection Senior – U23 – Junior : Compétitions de sélection nationales - Championnat de France Elite.....	12
B	COLLECTIF U23 – U18 – UNIVERSITAIRE	12
1	COMPETITIONS DE REFERENCE	12
1.1	Courses de sélection 1 et 2.....	12
1.2	Courses de sélection 3 et 4.....	12
2	CONDITIONS DE PARTICIPATION	12
2.1	Conditions de participation administratives.....	12
2.2	Conditions de participation sportive.....	13
2.3	Règlement de la compétition de sélection.....	13
C	PROGRAMME D’ACTIONS	13
1	COLLECTIF SENIOR	13
1.1	Programme d’actions prévisionnel.....	13
1.2	Echéance terminale.....	13
2	COLLECTIF U23	13
2.1	Programme d’actions prévisionnel.....	13
2.2	Echéance terminale.....	13
3	COLLECTIF U18	14
3.1	Programme d’actions prévisionnel.....	14
3.2	Echéance terminale.....	14
D	PROPOSITION DE SELECTION	14
1	PREAMBULE	14
2	PROPOSITIONS DE SELECTION	15



2.1	Pour le programme du collectif Senior	15
2.2	Pour le programme du collectif U23.....	16
2.3	Pour le programme du collectif U18.....	16
2.3	Pour les épreuves internationales Universitaires.....	16
E	DIVERS.....	17
1.	Compétitions ICF Ranking.....	17
2.	Diffusion des listes des sportifs sélectionnés	17
3.	Informations relatives aux modalités de sélection pour la saison 2020 (hors Jeux Olympiques).....	17
E	SELECTION TOKYO 2020	18
1.	QUOTAS OBTENUS LORS DU CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR 2019.....	18
2.	QUOTAS NON OBTENUS LORS DU CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR 2019	19
3.	CALCUL DU CLASSEMENT INTERNATIONAL FRANÇAIS	19
3.1	Compétitions de référence.....	19
3.2	Mode de calcul de points du classement international Français.....	19

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélections qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France de Slalom lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019. Il indique également les modalités de propositions des athlètes à la sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Ce document sera transmis au CNOSF pour partage avec la commission de consultation des sélections olympiques (CCSO).

Le programme d'action et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Le travail quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Le mode de sélection est l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France en 2019 et vers Tokyo 2020 et Paris 2024.

La France se positionne pour décrocher un nouveau titre Olympique et le maximum de médailles lors des épreuves slalom des prochains Jeux Olympiques à Tokyo en 2020 et Paris en 2024.

L'expérience internationale acquise lors des compétitions de référence, l'accès régulier en finale et sur les podiums internationaux sont les constantes de la majorité des médaillés aux échéances internationales des précédentes saisons.

De fait, l'expérience et les résultats internationaux sont des éléments fondamentaux à prendre en compte pour envisager d'atteindre le podium et la victoire olympique en 2020 et 2024.

2 PRINCIPES

- Nous souhaitons pouvoir déterminer dès 2019 les bateaux sélectionnés olympiques, afin de garantir une préparation optimale pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.
- Nous souhaitons pouvoir prendre en compte la qualité des performances internationales (sur les courses de références) plus que les résultats obtenus sur les épreuves de sélection nationales dans la sélection à l'échéance internationale terminale Senior et à terme pour les Jeux Olympiques.
- Les courses de sélection nationales restent un pilier du processus de sélection, reprenant les composantes internationales : niveau de difficulté du parcours, format de compétition, bassins internationaux, qualité de prestation de l'organisation.
- Un comité de sélection sera établi pour déterminer la composition des équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité sera constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant et d'un technicien désigné par le DTN.

3 OBJECTIFS

- Permettre aux meilleurs bateaux français de continuer à progresser pour devenir les leaders internationaux à horizon 2020 et 2024
- Sélectionner les bateaux ayant la « plus grande » capacité à remporter des médailles aux Jeux Olympiques de TOKYO 2020
- Préparer la génération « PARIS 2024 »
- Sélectionner dans les épreuves olympiques, les participants aux compétitions 2019 suivantes
 - Championnat d'Europe Senior à Pau
 - Championnat du Monde Senior à Seu d'Urgell
 - Championnat d'Europe U23/U18 à Liptovsky Mikulas
 - Championnat du Monde U23/U18 à Krakow
 - Manche de la coupe du Monde n°1 à Londres
 - Manche de la coupe du Monde n°2 à Bratislava
 - Manche de la coupe du Monde n°3 à Tacen
 - Manche de la coupe du Monde n°4 à Markleeberg
 - Finale de la coupe du Monde à Prague
 - Test Event à Tokyo

A Collectif Senior

1 MODALITES DE SELECTION

1.1 Principes de sélection

- Limitations des courses de sélections aux épreuves Olympiques : C1H, C1D, K1H, K1D ;
- Pour ces courses de sélections :
 - Utilisation de deux bassins différents (favoriser l'adaptabilité) ;
 - Utilisation d'un même format sur chaque bassin (progression avec finale A 10 bateaux et finale B 10 bateaux toutes nations confondues, seuls les bateaux français marquent des points) ;
 - Utilisation d'un classement mathématique ;
 - Implication de la Direction Technique Nationale dans l'organisation des courses ;
 - Non prise en compte de toutes les courses dans le classement (Joker) ;
 - Valorisation de la victoire dans les classements et dans les départages ;
- Possibilité de faire évoluer la composition de l'équipe en cours de saison
- La sélection dans les catégories C2H, C2M et canoë slalom extrême (CSLX) se fait selon des règles spécifiques, différentes des embarcations des épreuves olympiques.

1.2 1er temps de sélection Senior : classement international Français 2018

Rappel des modalités de sélection 2018 qui ont été publiées sur le site internet de la FFCK (<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2018/05/Proposition-de-processus-de-s%C3%A9lection-2019-2020-V8OK.pdf>) :

« Si le quota maximum de 2 athlètes présélectionnés (2) n'est pas atteint, présélection du ou de la leader du « classement international français » 2018 de la catégorie, à condition de remplir les critères de performance préalablement établis à savoir avoir au maximum 20 points au « classement international français » 2018. »

Il n'y a pas eu d'athlètes médaillés en canoë monoplace homme (C1H) aux championnats du monde de RIO 2018.

Dans cette catégorie, Denis Gargaud Chanut, est leader du « classement international français » 2018. Il a obtenu moins de 20pts.

En conséquence, il est proposé à la sélection pour la saison internationale 2019.

1.3 2ème temps de sélection Senior – U23 – U18 : accès aux compétitions de sélection nationales 2019

L'accès aux compétitions de sélection nationales se fait comme suit :

a) Canoë Homme :

- Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
- Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
- Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1

- Les 5 premiers bateaux non qualifiés par le classement national au 31/10/2018, à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez 2/3 mars et Cergy 24/25 mars sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23
- Les 2 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher

b) Canoë Dame :

- Les 8 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
- Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
- Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
- Les 4 premiers bateaux non qualifiés par le classement national au 31/10/2018, à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez 2/3 mars et Cergy 24/25 mars sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23.
- Les 2 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher

c) Kayak Homme :

- Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
- Les 10 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
- Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
- Les 5 premiers bateaux non qualifiés par le classement national au 31/10/2018, à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez 2/3 mars et Cergy 24/25 mars sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23.
- Les 3 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher

d) Kayak Dame :

- Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
- Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
- Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
- Les 5 premiers bateaux non qualifiés par le classement national au 31/10/2018, à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez 2/3 mars et Cergy 24/25 mars sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23.
- Les 3 premiers bateaux U18 (2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher

Nous ne prenons pas en compte dans les classements les sportifs courant pour des nations étrangères.

Conditions particulières d'accès à l'issue des 4 premières courses N1 de 2019 (deux courses à Orthez et deux courses à Cergy) :

- Sur le résultat final de chacune des 4 premières courses N1 (Orthez/Cergy), les sportifs marquent des points selon le barème suivant :
1er : 0 point ; 2ème : 2 points ; 3ème : 3 points ; etc.
- Un classement général sera réalisé pour chaque sportif, en additionnant les points des 3 meilleures courses.
- Les sportifs déjà sélectionnés via le classement national du 31/10/2018 ne marquent pas de points.
- Seuls les sportifs ayant marqué des points sur au moins une course d'Orthez peuvent marquer des points à Cergy
- En cas de total identique, les sportifs seront départagés sur le classement de leur meilleure course
- Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le classement de leur deuxième meilleure course

Nous ne prenons pas en compte dans les classements ni les sportifs courant pour des nations étrangères, ni les sportifs ayant indiqués au DTN leur retrait de la compétition. Sur dérogation, après avis du Head Coach, le DTN peut permettre à une embarcation ne remplissant pas les conditions sportives de s'inscrire aux courses de sélection et au championnat de France Elite.

1.4 3ème temps de sélection Senior – U23 – Junior : Compétitions de sélection nationales - Championnat de France Elite

1.4.1 Règlement

Ce document servira de support au règlement du championnat de France Elite. Les points non traités dans celui-ci relèvent des règlements d'activité de la Fédération Française de Canoë Kayak puis de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Un bulletin d'information des courses de sélection et du Championnat de France Elite 2019 présentant le programme prévisionnel des entraînements, des démonstrations, des courses, les créneaux d'entraînement, les ordres de départ, la désignation des traceurs, des juges et des officiels ainsi que toute information jugée utile au bon déroulement des compétitions sera publié avant le 22 février 2019.

Les compétitions de sélection comptant pour les sélections de l'équipe de France 2019 se dérouleront sur 2 sites. Les courses de sélection 1, 2, 3 et 4 comptent pour le classement championnat de France Elite 2019, pour les 4 épreuves olympiques.

- Courses de sélection 1 et 2, Parc Olimpic Del Segre La Seu d'Urgell du 26 au 28 avril 2019
- Courses de sélection 3 et 4, Stade d'Eaux Vives de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai 2019

1.4.2 Courses de sélection 1 et 2

Les courses de sélection 1 et 2 seront organisées par la Fédération Espagnole en collaboration avec la FFCK.

Programme Prévisionnel Courses de Sélection 1 et 2

22-25 avril	Entrainement par groupe
25 avril	Entrainement par groupe Montage du parcours et démonstration de parcours 1
26 avril	<p>Course 1 – demi-finale, finale A et finale B</p> <p>C1H, K1D, K1H, C1D demi-finales</p> <p>C1H, K1D, K1H, C1D finales A - 10 bateaux par catégorie</p> <p>C1H, K1D, K1H, C1D finales B - 10 bateaux par catégorie</p> <p>Montage du parcours 2</p>
27 avril	<p>Démonstration du parcours 2</p> <p>Course 2 – groupe 1, C1H et K1D</p> <p>C1H, K1D demi-finale</p> <p>C1H K1D finale A - 10 bateaux par catégorie</p> <p>C1H K1D finale B - 10 bateaux par catégorie</p> <p>Une course « invités » sera organisée pour les athlètes n'accédant pas à la finale A ou la finale B, elle ne sera pas prise en compte pour le classement des sélections. Les modalités seront précisées dans les bulletins de course.</p>
28 avril	<p>Course 2 – groupe 2, K1H et C1D</p> <p>K1H, C1D demi-finale</p> <p>K1H C1D finale A - 10 bateaux par catégorie</p> <p>K1H C1D finale B - 10 bateaux par catégorie</p> <p>Une course « invités » sera organisée pour les athlètes n'accédant pas à la finale A ou la finale B, elle ne sera pas prise en compte pour le classement des sélections. Les modalités seront précisées dans les bulletins de course.</p>

1.4.3 Courses de sélection 3 et 4

Les courses de sélection 3 et 4 seront organisées par la FFCK en collaboration avec la Fédération Espagnole.

Programme Prévisionnel Courses de Sélection 3 et 4

29, 30 avril, 1 mai	Entrainement par groupe
1 mai	Entrainement par groupe Montage du parcours et démonstration de parcours 3
2 mai	Course 3 – demi-finale, finale A et finale B C1H, K1D, K1H, C1D demi-finales C1H, K1D, K1H, C1D finales A - 10 bateaux par catégorie C1H, K1D, K1H, C1D finales B - 10 bateaux par catégorie Montage du parcours 4
3 mai	Démonstration du parcours 4 Course 4 – groupe 1, C1H et K1D C1H, K1D demi-finale C1H K1D finale A - 10 bateaux par catégorie C1H K1D finale B - 10 bateaux par catégorie Une course « invités » sera organisée pour les athlètes n'accédant pas à la finale A ou la finale B, elle ne sera pas prise en compte pour le classement des sélections. Les modalités seront précisées dans les bulletins de course.
4 mai	Course 4 – groupe 2, K1H et C1D K1H, C1D demi-finale K1H C1D finale A - 10 bateaux par catégorie K1H C1D finale B - 10 bateaux par catégorie Une course « invités » sera organisée pour les athlètes n'accédant pas à la finale A ou la finale B, elle ne sera pas prise en compte pour le classement des sélections. Les modalités seront précisées dans les bulletins de course.

1.4.4 Conditions de participation

Conditions administratives

- ✓ Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2019 ;
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK ;
- ✓ Avoir la possibilité de courir pour l'Equipe de France à l'international et pouvoir qualifier la France pour un quota olympique ;
- ✓ Avoir signé avant le 31 Mars 2019 sa « convention FFCK-athlète de haut niveau 2019» et tous les avenants à la convention ;
- ✓ S'être inscrit en temps et en heure au championnat de France depuis le site web de la FFCK

Conditions de participation sportives

Pour participer, il faut remplir les conditions définies en 1.3

Principe de classement

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc
10 ^{ème} de la course	10

A l'issue des quatre courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur ou équipage les points des trois meilleures courses.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	5	3	4	7 (0+3+4)	1 ^{er}
Embarcation n°2	4	2	4	2	8 (4+2+2)	2 ^{ème}

En C1H, si Denis Gargaud Chanut participe, il compte comme un compétiteur étranger : il est pris en compte dans la progression entre qualification et finale A, B ou « invité » et il ne marque pas de points.

Pour le championnat de France Elite, en C1H, un second classement dans lequel Denis Gargaud Chanut marquera des points sera fait. Ce classement permettra l'attribution du titre de champion de France.

Départage

En cas de total identique, les sportifs seront départagés sur le classement de leur meilleure course.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	5	3	4	7 (0+3+4)	1 ^{er}
Embarcation n°2	3	2	4	2	7 (3+2+2)	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le classement de leur deuxième meilleure course.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	6	5	3	8 (0+5+3)	1 ^{er}
Embarcation n°2	4	4	4	0	8 (4+4+0)	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste encore, ils seront départagés sur la somme des millages des 3 meilleures courses.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	6	5	3	8 (0+5+3)	
Embarcation n°2	3	5	8	0	8 (3+5+0)	

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	1000	6	1025	1010	3035	1 ^{er}
Embarcation n°2	1030	1050	8	1000	3080	2 ^{ème}

Si un ou plusieurs athlètes sont mathématiquement dans les 3 premiers du classement des sélections senior après les trois premières courses, celui qui a le meilleur classement est déclaré vainqueur des sélections et champion de France. Le ou les suivants sont classés devant les athlètes qui doivent participer à la 4^{ème} course.

Les athlètes déjà qualifiés ne marqueront pas de point pour la 4^{ème} course.

Ils compteront comme un compétiteur étranger : ils sont pris en compte dans la progression entre qualification et finale A, B ou « invité ».

A l'issue de ces compétitions de sélection, une analyse des performances sera réalisée, en prenant notamment en compte :

- Le classement des courses de sélection nationales
- Le nombre de points obtenu par chaque compétiteur par l'addition des 3 meilleures courses
- Les écarts de points derrière le premier du classement et entre les bateaux
- Les écarts en millage derrière le premier du classement et entre les bateaux
- Les performances internationales de la saison précédente
- Le cas particulier des sélections potentielles dans 2 catégories et la capacité à performer dans ces 2 catégories (pour junior/ moins de 23 ans et Senior)
- L'opportunité d'obtenir les quotas olympiques au championnat du Monde Senior 2019

Cette analyse permettra de déterminer une liste de sportif(ve)s proposés pour les actions internationales de la saison 2019.

1.5 4ème temps de sélection Senior – U23 – Junior : Compétitions de sélection nationales - Championnat de France Elite

Après analyse et prise en compte des performances internationales du début de la saison 2019, et/ ou en vue d'obtenir les quotas olympiques, la composition de l'Équipe de France Senior pourra évoluer pour la seconde partie de la saison et/ ou pour l'échéance terminale 2019.

B COLLECTIF U23 – U18 – UNIVERSITAIRE

1 COMPETITIONS DE REFERENCE

1.1 Courses de sélection 1 et 2

La Seu d'Urgell Espagne, du 26 au 28 Avril 2019

1.2 Courses de sélection 3 et 4

Stade d'Eau Vive de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai 2019

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions de participation administratives

- ✓ Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2019 ;
- ✓ En Junior, être né entre le 1/1/2001 et le 31/12/2004 ;
- ✓ En moins de 23 ans être né entre le 1/1/1996 et le 31/12/2000 ;
- ✓ Avoir payé ses factures à la Fédération Française de Canoë-Kayak ;
- ✓ Avoir la possibilité de courir pour l'Équipe de France à l'international ;
- ✓ Avoir signé avant le 31 Mars 2019 sa « convention FFCK-athlète de haut niveau 2019 » et tous ses avenants ;
- ✓ S'être inscrit en temps et en heure au championnat de France Elite depuis le site web de la FFCK.

2.2 Conditions de participation sportives

Pour participer, il faut remplir les conditions définies en 1.3

2.3 Règlement de la compétition de sélection

Le règlement de la compétition de sélection Junior, moins de 23 ans et Universitaire est le même que le règlement de la compétition Senior.

C PROGRAMME D' ACTIONS

1 COLLECTIF SENIOR

1.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation en mai (Lieu et modalités à définir)
- ✓ Championnat d'Europe à Pau
- ✓ Coupe du Monde #1 à Londres 6-8/06/19
- ✓ Coupe du Monde #2 à Bratislava 13-15/06/19
- ✓ Coupe du Monde #3 Tacen, Ljubljana (SLO) 20-22/06/19
- ✓ Stage de préparation n°1 Séo 8-13/07/19 (à confirmer)
- ✓ Stage de préparation n°2 Séo 11-16/08/19 (à confirmer)
- ✓ Coupe du Monde #4 à Leipzig (GER) 30/08 - 01/09/19
- ✓ Coupe du Monde #5 (Finale) Prague (échéance terminale du canoë slalom extrême) 6-8/09/19

1.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Séo d'Urgell (ESP) en septembre
- ✓ Championnat du Monde à Séo d'Urgell (ESP) 25-29/09/19

2 COLLECTIF U23

2.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation du 20 au 24 mai Vaires sur Marne ou autre bassin international
- ✓ Action individualisée préparation mondiaux Krakow – juin 2019
- ✓ Championnats d'Europe de Liptovsky Mikulas 29/06 au 8/07

2.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Krakow du 9 au 16 juillet
- ✓ Championnat du Monde du 17 au 22 Juillet Krakow

3 COLLECTIF U18

3.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation du 20 au 24 mai Vaires sur Marne ou autre bassin international
- ✓ Action individualisée préparation mondiaux Krakow – juin 2019
- ✓ Championnats d'Europe de Liptovsky Mikulas 29/06 au 8/07

3.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Krakow du 9 au 16 juillet
- ✓ Championnat du Monde du 17 au 22 Juillet Krakow

D PROPOSITION DE SELECTION

1 PREAMBULE

En cas de circonstance exceptionnelle, le Directeur Technique National peut arrêter après avis du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Canoë-Kayak une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Conformément aux conventions FFCK & athlètes, chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2019 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale. Chaque sportif sélectionné sera également tenu de participer aux courses par équipes proposées sur les championnats continentaux et mondiaux.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (stratégie de préparation, raisons scolaires, professionnelle, santé, de comportement ou de double sélection Junior/-23 ans/Senior), le Directeur Technique National pourra décider de sélectionner, sur proposition du Head coach, un autre sportif en prenant en compte le classement des courses de sélections, l'âge et le potentiel de progression.

La FFCK demandera une participation financière forfaitaire pour les actions de l'équipe de France Senior, U23 et Junior en 2019. Un forfait jour de 20€ dans la limite de 150€ par action sera appliqué sur toutes les actions hors échéances internationales (championnats du Monde et championnats d'Europe).

2 PROPOSITIONS DE SELECTION

2.1 Pour le programme du collectif Senior

Le quota par épreuve aux championnats d'Europe, Coupes du Monde et Championnats du Monde est de 3 bateaux.

Sur la base du classement des courses de sélection, 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D seront proposés pour une ou plusieurs des 5 Coupes du Mondes, le championnat d'Europe, Championnat du Monde. Le programme de chaque embarcation pour les Coupes du Monde sera défini après échange avec le Head coach et validation par le directeur technique national et pourra être modifié en cours de saison.

Les critères d'appréciation pour toute modification en cours de saison de la sélection équipe de France, seront les résultats au championnat d'Europe et/ou à une ou plusieurs des 3 premières Coupe du Monde, le projet et stratégies des athlètes sélectionnés, l'âge et le potentiel de progression.

Les équipages C2 hommes et C2 mixte sont, le cas échéant, formés avec des athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle.

Après les sélections, il sera demandé aux athlètes sélectionnés de se positionner sur les compétitions.

A l'issue des courses de sélection, et des participations effectives, la FFCK pourra proposer un mode de sélection spécifique pour les épreuves non olympiques aux courses internationales de la saison. Afin d'affirmer la politique volontaire de la France, il sera possible d'engager un équipage hors sélectionnés individuels. Les critères seront notamment les résultats internationaux 2018, les courses nationales.

Enfin, un équipage peut être constitué de jeunes athlètes afin de leur donner une expérience internationale et de profiter d'une préparation avec le groupe senior.

Les participants à l'épreuve du canoë slalom extrême (CSLX) sont, le cas échéant, déterminés parmi les athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle en slalom (K1D, K1H, C1D ou C1H)

En fonction du nombre de places disponibles, nous proposerons la participation au premier kayak du classement des courses de sélections françaises puis au premier canoë puis au second kayak et ainsi de suite.

Pour des raisons de participation et de représentation internationale de la France, si aucun athlète sélectionné dans une embarcation individuelle en slalom ne souhaite participer, une sélection peut être faite en dehors des sélectionnés.

A l'issue des courses de sélection, et des participations effectives, la FFCK pourra proposer un mode de sélection spécifique pour les épreuves non olympiques aux courses internationales de la saison.

2.2 Pour le programme du collectif U23

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés en 1996 et après peuvent être proposés pour le programme international U23 ans.

Les équipages C2 hommes et C2 mixte sont, le cas échéant, formés avec des athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle.

Les participants à l'épreuve du canoë slalom extrême (CSLX) sont, le cas échéant, déterminés parmi les athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle en slalom (K1D, K1H, C1D ou C1H).

En fonction du nombre de places disponibles, nous proposerons la participation au premier kayak du classement des courses de sélections françaises puis au premier canoë puis au second kayak et ainsi de suite.

2.3 Pour le programme du collectif U18

2.3.1 Pour le championnat du Monde Junior

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2004 peuvent être proposés pour le championnat du Monde Junior.

Les équipages C2 hommes et C2 mixte sont, le cas échéant, formés avec des athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle.

Les participants à l'épreuve du canoë slalom extrême (CSLX) sont, le cas échéant, déterminés parmi les athlètes sélectionnés dans une embarcation individuelle en slalom (K1D, K1H, C1D ou C1H).

En fonction du nombre de places disponibles, nous proposerons la participation au premier kayak du classement des courses de sélections françaises puis au premier canoë puis au second kayak et ainsi de suite.

2.3 Pour les épreuves internationales Universitaires

Sous réserve de l'organisation de ces épreuves, les premiers bateaux du classement des courses de sélection respectant les conditions spécifiques de la FFSU pourront être proposés pour participer au championnat du Monde Universitaire. Aucune prise en charge financière n'est prévue pour les participants à cette épreuve.

1. Compétitions ICF Ranking

Toute inscription française sera administrée par la direction technique nationale de la FFCK sur le système d'inscription en ligne de la FIC. Toute demande d'inscription doit être faite 2 mois avant la date de la compétition à (hn@ffck.org).

Les inscriptions des sportifs français aux compétitions ICF Ranking sont ouvertes aux athlètes du classement N1 voire N2 après avis du Head Coach, notamment pour les jeunes catégories U18 et U23.

La FIC n'impose pas de limites sur les inscriptions. Néanmoins la Fédération organisatrice peut imposer une limite.

En cas de limite imposée par une fédération organisatrice, les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (seniors, moins de 23 ans, junior) en 2018 seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de janvier à avril 2019.

S'il reste des places disponibles, les courses de référence pour l'inscription aux compétitions ICF Ranking seront le classement mondial et/ou le classement des courses de sélection.

2. Diffusion des listes des sportifs sélectionnés

Les diffusions des listes des sportifs sélectionnés auront lieu au plus tard le vendredi 17 Mai pour les programmes internationaux Senior, moins de 23 ans et Junior.

3. Informations relatives aux modalités de sélection pour la saison 2020 (hors Jeux Olympiques)

Pourront être pris en compte pour la sélection à la saison 2020 : les résultats internationaux 2019 (classement et place), le classement international français, le classement national.

1. QUOTAS OBTENUS LORS DU CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR 2019

Dans les catégories où les quotas olympiques seront obtenus lors du championnat du Monde Senior 2019 :

Règle 1 : le bateau qui réunira les 3 conditions suivantes sera proposé à la sélection Olympique 2020 :

- Être le premier bateau au classement international français 2019
- Comptabiliser 15 points ou moins au classement international français 2019
- Être le meilleur bateau français au championnat du Monde Senior 2019

Règle 2 : si les conditions de la règle 1 ne sont pas réunies ou si une égalité persiste en appliquant la règle 1, une analyse des performances sera réalisée, en prenant en compte pour chacun des sportifs les critères suivants par ordre d'importance :

- La place au classement international français
- Le nombre de points dans le classement international français 2019
- Le résultat des championnats du Monde
- Les podiums sur les autres courses de référence 2019
- Les écarts de points dans le classement international français 2019, derrière le premier du classement et entre les bateaux
- Les écarts de millage derrière le premier bateau de la course et entre les bateaux du classement
- Les résultats internationaux obtenus sur les échéances terminales des saisons précédentes (2016-2019)
- La progression mondiale sur les compétitions de références des saisons précédentes (2016-2019)
- Et tout autre élément à considérer

Règle 3 : suite à l'analyse, une commission de sélection de la FFCK procèdera :

- A une proposition de sélection d'un sportif, d'une sportive, pour les Jeux Olympiques de TOKYO 2020
OU
- A une proposition de départage sur de nouvelles compétitions internationales
 - Test Event TOKYO 2019,
 - Courses ICF de début de saison 2020,
 - Autres courses en France en 2020.

Une commission de sélection de la FFCK, suite aux résultats de la saison 2019, établira si besoin, la liste des personnes éligibles pour une dernière partie de la sélection olympique qui aura lieu lors du premier semestre 2020 le cas échéant. Cette liste sera diffusée avant le 1er Novembre.

2. QUOTAS NON OBTENUS LORS DU CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR 2019

Dans les catégories où les quotas olympiques ne seraient pas obtenus lors du championnat du Monde Senior 2019 :

Règle 1 : A l'issue des courses de sélections nationales 2020, il faudra être sélectionné(e) dans l'Équipe de France qui participera à la compétition internationale de rattrapage pour les quotas olympiques.

Règle 2 : Le bateau qui obtient le quota olympique de la catégorie sera proposé à la sélection pour les Jeux Olympiques 2020.

3. CALCUL DU CLASSEMENT INTERNATIONAL FRANÇAIS

3.1 Compétitions de référence

- La manche de Coupe du Monde n°1 à Londres 14-16/06/19
- La manche de Coupe du Monde n°2 à Bratislava 21-23/06/19
- La manche de Coupe du Monde n°4 à Prague 6-8/09/19
- Le championnat du Monde Senior à La Seu d'Urgell 25-29/09/19

3.2 Mode de calcul de points du classement international Français 2019

À l'issue de chaque course de référence, les compétiteurs marqueront des points correspondant à leur place parmi tous les compétiteurs présents¹ selon le barème suivant

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc	...

Le classement international français comprendra obligatoirement les points obtenus lors du Championnat du Monde auxquels s'ajouteront les points des deux meilleurs résultats sur les 3 autres courses de référence.

En cas d'égalité, le résultat des championnats du monde est pris en compte pour le départage.

En cas d'annulation d'une compétition de référence, d'une phase de compétition, la composition de la liste des courses de référence et le mode de calcul du classement international français seront modifiés si nécessaire.

¹ Avec les étrangers